ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

—

ConnDirection des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 22 août 2014

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)
Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 19 août 2014, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes.

Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet de loi en français et en allemand ainsi que le rapport explicatif dans les deux langues. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site internet de la Chancellerie d'Etat à l'adresse http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm.

Les documents mentionnés sont complétés d'un questionnaire résumant l'essentiel du projet sous forme de trois questions auxquelles les organisations consultées sont invitées à répondre. Vu les circonstances particulières des prochaines échéances en matière de fusions et d'élections, le délai de consultation doit obligatoirement être raccourci. De plus amples explications se trouvent dans le rapport mis en consultation.

Dès lors, nous vous invitons à faire part de vos éventuelles remarques d'ici au 19 septembre 2014 par courrier à l'adresse suivante : Service des communes, Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg, ainsi que sous forme électronique à l'adresse scom@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

Annexes
—
Mentionnées